

## **Séance publique du 29 mars 2004**

### **Délibération n° 2004-1832**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Créations et transformations d'emplois**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### **Direction générale**

##### *direction de l'eau*

La station d'épuration de Pierre Bénite est en cours de reconstruction et le démarrage du four a été effectué fin janvier. Ce démarrage est assuré par l'entreprise titulaire du marché. Néanmoins, il convient de suivre les essais pour identifier les anomalies et les dysfonctionnements et définir la manière de les résoudre.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'ingénieur pour une durée de 8 mois.

##### *direction de la propreté*

Le projet de service, présenté en comité technique paritaire, prévoit entre autres la modification des circuits de collecte. Ce rééquilibrage se révèle plus complexe qu'initialement prévu. Il apparaît donc nécessaire de procéder à la création d'un poste de chargé de mission pour permettre le pilotage des projets du plan d'action de la division des déchets.

#### **Délégation générale aux ressources**

Les principaux axes de travail du projet pour l'administration communautaire pour 2004 sont entre autres :

- la perspective professionnelle des cadres dont les finalités sont de redonner des perspectives de carrières, de créer une nouvelle dynamique et permettre à la Communauté urbaine de recruter des cadres de haut niveau,
- les centres de responsabilités dont le but est de donner une plus grande responsabilité aux managers et améliorer l'efficacité des procédures budgétaires,
- l'écoute active dont le but est de mettre en place une démarche d'écoute pérenne et de conduite du changement, de repositionner les cadres dans leur rôle de manager et premier acteur de l'écoute, du dialogue et du changement.

La réalisation de ces projets nécessite la création de trois postes, deux de ces postes seront rattachés à la direction des ressources humaines.

Par ailleurs, l'évolution des missions des services communautaires nécessite un certain nombre de créations ou de transformations d'emplois.

## 1° - Créations d'emplois :

Services/emplois	Grades autorisés	Numéro de poste	Observations
<b>Délégation générale aux ressources</b>			
chef de projet centre de responsabilité	attaché territorial, attaché territorial principal 2ème ou 1ère classe	04120041	dépense annuelle 42 000 €
<i>Direction des ressources humaines</i>			
directeur de projet perspective professionnelle des cadres	directeur attaché territorial principal 2ème ou 1ère classe	04200174	dépense annuelle 47 000 €
chef de projet Ecoute sociale	attaché territorial, attaché territorial principal 2ème ou 1ère classe	04200175	dépense annuelle 42 000 €
<b>Direction générale</b>			
<i>Direction de l'eau</i>	ingénieur, ingénieur principal	04600464	poste créé jusqu'à fin 2004 dépense annuelle 39 000 € compte tenu de la nature des fonctions, ce poste pourra être pourvu contractuellement en application de l'article 3, alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 - rémunération espace indiciaire du cadre d'emploi et perception du régime indemnitaire des titulaires du même cadre d'emploi
<i>Direction de la voirie</i>			CTP du 24/02/2004
adjoint au chef de service	attaché territorial, attaché territorial principal 2ème ou 1ère classe	04520629	dépense annuelle 42 000 €
dessinateur	agent technique qualifié, principal ou en chef	04520630	dépense annuelle 30 000 €
<i>Direction de la propreté</i>			
chargé d'études	ingénieur, ingénieur principal	04532039	poste créé pour 3 ans dépense annuelle 47 000 € compte tenu de la nature des fonctions, ce poste pourra être pourvu contractuellement en application de l'article 3, alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 - rémunération espace indiciaire du cadre d'emploi et perception du régime indemnitaire des titulaires du même cadre d'emploi
<b>Délégation générale au développement économique et international</b>			
<i>Direction des affaires économiques et internationales</i>	agent administratif	04170040	pérennisation contrat emploi consolidé délibération n° 2002-797 du 23/09/2002
<i>Direction du foncier et de l'immobilier</i>			
chargé de mission auprès du directeur	directeur territorial	04170041	CTP du 10/03/2004

## 2° - Transformations d'emplois :

Services/emplois	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observations
<b>Délégation générale au développement économique et international</b>					
<i>Direction administration générale</i> assistant de gestion du personnel	94700069	agent administratif	assistant ressources humaines	rédacteur, rédacteur principal ou chef	évolution des missions
<i>Direction du foncier et de l'immobilier</i> assistant de gestion	94531866	rédacteur	assistant technique	technicien territorial supérieur, technicien territorial supérieur principal, technicien territorial supérieur chef	CTP du 10/03/2004

## 3° - Modification de rémunération :

Services/emplois	N° de poste	Grade du poste	Rémunération actuelle	Nouvelle rémunération	Observations
<b>Délégation générale au développement urbain</b>					
chargé de mission habitat	94600161	ingénieur, ingénieur principal	indice global 863 régime indemnitaire inclus, soit majoré 623 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 3ème échelon	indice majoré 637 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 4ème échelon	
chargé de mission habitat	98600331	ingénieur, ingénieur principal	indice global 733 régime indemnitaire inclus, soit majoré 562 plus régime indemnitaire des ingénieurs 1er échelon	indice majoré 588 plus régime indemnitaire des ingénieurs 4ème échelon	
chef de projet DSU	94600177	ingénieur, ingénieur principal	indice global 733 régime indemnitaire inclus, soit majoré 565 plus régime indemnitaire des ingénieurs 1er échelon	indice majoré 602 plus régime indemnitaire des ingénieurs 4ème échelon	
responsable territorial de développement	03600362	ingénieur, Ingénieur principal	indice global 797 régime indemnitaire inclus, soit majoré 564 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 3ème échelon	indice majoré 600 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 4ème échelon	

directeur de projet adjoint	94600179	ingénieur, ingénieur principal	indice global 797 régime indemnitaire inclus, soit majoré 564 plus régime indemnitaire des ingénieurs princi- paux 3ème échelon	indice majoré 594 plus régime in- demnitaire des ingénieurs princi- paux 3ème échelon	
-----------------------------	----------	-----------------------------------	---	--	--

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du comité technique paritaire réuni le 10 mars 2004 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

\* lire :

*"Chargé de mission habitat - nouvelle rémunération : indice majoré 637 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 5° échelon (page n° 3)"*

au lieu de :

Chargé de mission habitat - nouvelle rémunération : indice majoré 637 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 4° échelon (page n° 3).

\* dans le paragraphe intitulé : **3° - Modifications de rémunération**, il convient de rajouter à la suite du tableau :

Délégation générale aux ressources					
Chargé d'opération grands projets	97520592	Chargé de mission	Indice global 1070	Indice global 1110	

#### DELIBERE

1° - **Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - **Approuve** :

a) - les créations d'emplois :

Services/emplois	Grades autorisés	Numéro de poste	Observations
<b>Délégation générale aux ressources</b>			
chef de projet centre de responsabilité	attaché territorial, attaché territorial principal 2ème ou 1ère classe	04120041	dépense annuelle 42 000 €
<i>Direction des ressources humaines</i>			
directeur de projet perspective professionnelle des cadres	directeur attaché territorial principal 2ème ou 1ère classe	04200174	dépense annuelle 47 000 €
chef de projet Ecoute sociale	attaché territorial, attaché territorial principal 2ème ou 1ère classe	04200175	dépense annuelle 42 000 €

<b>Direction générale</b>			
<i>Direction de l'eau</i>	ingénieur, ingénieur principal	04600464	poste créé jusqu'à fin 2004 dépendance annuelle 39 000 € compte tenu de la nature des fonctions, ce poste pourra être pourvu contractuelle- ment en application de l'article 3, alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 - rémunération espace indiciaire du cadre d'emploi et perception du régime indemnitaire des titulaires du même cadre d'emploi
<i>Direction de la voirie</i> adjoint au chef de service	attaché territorial, attaché territorial principal 2ème ou 1ère classe	04520629	CTP du 24/02/2004 dépendance annuelle 42 000 €
dessinateur	agent technique qualifié, principal ou en chef	04520630	dépendance annuelle 30 000 €
<i>Direction de la propreté</i> chargé d'études	ingénieur, ingénieur principal	04532039	poste créé pour 3 ans dépendance annuelle 47 000 € compte tenu de la nature des fonctions, ce poste pourra être pourvu contractuelle- ment en application de l'article 3, alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 - rémunération espace indiciaire du cadre d'emploi et perception du régime indemnitaire des titulaires du même cadre d'emploi
<b>Délégation générale au développement économique et international</b>			
<i>Direction des affaires économiques et internationales</i>	agent administratif	04170040	pérennisation contrat emploi consolidé délibération n° 2002-797 du 23/09/2002
<i>Direction du foncier et de l'immobilier</i> chargé de mission auprès du directeur	directeur territorial	04170041	CTP du 10/03/2004

b) - les transformations d'emplois :

Services/emplois	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observations
<b>Délégation générale au développement économique et international</b>					
<i>Direction administration générale</i> assistant de gestion du personnel	94700069	agent administratif	assistant ressources humaines	rédacteur, rédacteur principal ou chef	évolution des missions

<i>Direction du foncier et de l'immobilier</i>					
assistant de gestion	94531866	rédacteur	assistant technique	technicien territorial supérieur, technicien territorial supérieur principal, technicien territorial supérieur chef	CTP du 10/03/2004

c) - la modification de rémunération :

Services/emplois	N° de poste	Grade du poste	Rémunération actuelle	Nouvelle rémunération	Observations
<b>Délégation générale au développement urbain</b>					
chargé de mission habitat	94600161	ingénieur, ingénieur principal	indice global 863 régime indemnitaire inclus, soit majoré 623 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 3ème échelon	indice majoré 637 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 5ème échelon	
chargé de mission habitat	98600331	ingénieur, ingénieur principal	indice global 733 régime indemnitaire inclus, soit majoré 562 plus régime indemnitaire des ingénieurs 1er échelon	indice majoré 588 plus régime indemnitaire des ingénieurs 4ème échelon	
chef de projet DSU	94600177	ingénieur, ingénieur principal	indice global 733 régime indemnitaire inclus, soit majoré 565 plus régime indemnitaire des ingénieurs 1er échelon	indice majoré 602 plus régime indemnitaire des ingénieurs 4ème échelon	
responsable territorial de développement	03600362	ingénieur, Ingénieur principal	indice global 797 régime indemnitaire inclus, soit majoré 564 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 3ème échelon	indice majoré 600 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 4ème échelon	
directeur de projet adjoint	94600179	ingénieur, ingénieur principal	indice global 797 régime indemnitaire inclus, soit majoré 564 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 3ème échelon	indice majoré 594 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 3ème échelon	
<b>Délégation générale aux ressources</b>					
Chargé d'opération grands projets	97520592	Chargé de mission	Indice global 1070	Indice global 1110	

**3° - La dépense** supplémentaire en résultant, soit 300 000 €, a été prévue et sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal et au budget assainissement - exercice 2004 - comptes 641 100, 641 120, 641 180, 641 310 et 645 300.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,